

## **Rapport de majorité N° 180/2019**

### **Budget 2020**

Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels  
Plan des investissements 2020 – 2024

---

Nyon, le 27 novembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (COFIN) a procédé à un examen du budget 2020, conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal, présenté par la Municipalité par le biais de son préavis N°180/2019.

Pour l'étude détaillée de ce préavis et de sa brochure, la COFIN a auditionné l'ensemble des services de la Ville. Dans le cadre de cet examen, le/la Municipal.e de tutelle accompagné.e de son/a chef.fe de service, parfois accompagnés d'adjoints, ont été reçus par la commission. Le parcours minutieux et attentif de l'ensemble des lignes budgétaires a permis à la COFIN d'apprécier l'état général des finances de la ville et ses évolutions.

La COFIN s'est réunie à 5 reprises :

- 4 novembre : présentation du budget 2020 par FIN puis auditions des services SAG, CULT et EVF
- 13 novembre : auditions des services SELOC et SMM
- 14 novembre : auditions des services SIN et RRH
- 19 novembre : auditions des services FIN, A&B, URB et INF&POP
- 21 novembre : auditions des services SDIS, PNR, TEM puis discussion finale de la COFIN

À chacune de ses séances, la COFIN a pu profiter de la présence du Service des finances représenté par Monsieur le Municipal Claude Uldry et/ou de sa cheffe de service Madame Ying Cottier. La commission les remercie vivement, ainsi que l'ensemble de la Municipalité, pour leur présence, leur soutien, et leurs réponses aux nombreuses questions posées.

## **1. Présentation générale du budget 2020**

Le budget de fonctionnement 2020 se présente avec un déficit de CHF 8'596'610.-.  
Le total des charges est de CHF 215'258'733.- (+0.4% par rapport à l'année 2019), et le total des revenus de CHF 206'662'123.- (+0.4% par rapport à l'année 2019).

Le tableau comparatif ci-dessous reprend une vue d'ensemble des comptes et des budgets depuis le début de la législature :

Comptes de fonctionnement	2020	2019	2018	2017	2016
	(Budget)	(Budget)*	(Comptes)	(Comptes)	(Comptes)
Total des charges	(215'258'733)	(214'442'230)	(204'699'250)	(203'453'416)	(198'446'646)
Total des revenus	206'662'123	205'783'527	198'622'223	199'967'839	198'446'646
<b>Résultat comptable</b>	-	-	<b>(6'077'026)</b>	<b>(3'485'577)</b>	<b>0</b>
Résultat budgété	(8'596'610)	(8'653'703)	(8'323'469)	(7'956'132)	(6'137'687)
<b>Écart sur le budget</b>	-	-	<b>2'246'443</b>	<b>4'470'555</b>	<b>6'137'687</b>

\*budget 2019 tel que voté par le CC, rapport N°139/2018, avec le point d'imposition 2019 avant référendum.

## Contexte

En préambule, il convient de rappeler le contexte actuel de la ville et les spécificités qui pèsent sur son ménage communal. Différents facteurs, exogènes pour certains, rendent la situation financière délicate et complexe.

Marquée par des révisions politiques considérables, l'année 2020 aura des conséquences notables sur les finances cantonales et communales :

- Avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises (RFFA) et la fin de la motion dite Mischler (qui corrigeait l'absence de compensation des mesures fiscales fédérales sous la RIE3), Nyon se verra amputée d'un manque à gagner d'environ CHF 1.07 millions.
- Les charges péréquatives font partie des facteurs extérieurs aux charges pesant sur le budget communal. Selon la performance fiscale 2018, nous pouvons toutefois aujourd'hui prévoir une baisse de la facture sociale en 2020. La COFIN reste prudente avec l'arrivée de ces chiffres et n'estime pas pour autant devoir se réjouir pour les factures des années à venir.

Dans ce contexte incertain marqué par de nombreux éléments immaîtrisables, la Municipalité avait soumis à notre Conseil communal une augmentation de 4 points sur le taux de coefficient de l'impôt communal pour l'arrêté d'imposition 2019. Proposition qui fut refusée par voie référendaire au printemps 2019 et qui prévoyait CHF 5 millions de recettes supplémentaires. Le déficit « réel » du budget 2019 s'élevait ainsi à près de CHF 15 millions de francs.

Souhaitant entendre les préoccupations des acteurs.trices de sa ville, ses représentant.e.s, celles et ceux qui la font vivre tant par leur participation économique, culturelle, sportive ou politique, la Municipalité a organisé au printemps les « Assises financières de la Ville de Nyon ». Cette journée de réflexions et de rencontres a permis aux autorités d'écouter et mieux comprendre les attentes et volontés des protagonistes de la ville. Sur ces bases, trois mesures ont été prises pour élaborer le budget 2020 :

1. Prioriser les investissements : après une analyse fine du plan des investissements, plusieurs projets ont été retardés d'une année, représentant un montant de plus de CHF 37 millions. De nombreux autres projets ont été repoussés à la prochaine législature, représentant eux une économie de plus de CHF 99 millions d'investissements.

2. Économiser sur le budget de fonctionnement : l'effort municipal s'élève à CHF 1.6 million d'économies réalisées sur l'ensemble des services. Additionné aux mesures opérées sur le budget 2019, le montant total des économies pour 2019 et 2020 s'élève à CHF 5 millions.

Les efforts 2019 apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Services	A&B	CULT	EVF	FIN	INF	RRH	SAG	SELOC	SMM	TEM	URB
Économies réalisées	384'655	135'231	131'908	6'270	104'036	49'950	83'195	229'075	204'085	191'840	35'230

Total CHF 1'552'475

3. Proposer l'arrêté d'imposition 2020 avec une augmentation de l'impôt foncier de 0.2‰ et un maintien du même taux de coefficient de l'impôt communal, et ce malgré la bascule de l'AVASAD au Canton (proposition acceptée par le Conseil communal suite au préavis N°166/2019).

## Budget de fonctionnement

L'augmentation totale des charges prévue de quelques CHF 816'503.- (en comparaison, elle était de + CHF 4.6 millions en 2019) s'explique, entre autres, pour les raisons suivantes :

- L'augmentation des amortissements : plusieurs préavis ont été nouvellement bouclés dont le Complexe scolaire Nyon-Marens, la déchetterie de l'Asse, la restauration du Temple et le crédit d'étude du complexe scolaire du Cossy.
- Les annuités statutaires
- Le coût de l'électricité en hausse
- L'augmentation des primes ECA

Aujourd'hui la commune de Nyon engage 369.35 équivalents plein temps (EPT). Le modeste 0.35 EPT supplémentaire entre le budget 2019 et 2020 regroupe l'engagement ou la réorganisation de postes dans neuf services différents (cf tableau page 5 du préavis). Il convient de noter le gel -2.3 EPT dans le service SMM, -0.9 EPT à A&B et -0.4 EPT à EVF, soit un total de -3.5 EPT. Ces disparitions de postes dans les lignes budgétaires s'inscrivent dans les mesures d'économie opérées pour 2020.

La COFIN, telle qu'en 2019, note avec satisfaction que la Municipalité procède à l'engagement de nouveau personnel par voie de préavis.

À ce jour, et selon les estimations basées sur les acomptes communiqués par l'État de Vaud à fin septembre 2019 (sur un calcul des recettes fiscales 2018), la participation de la Ville aux charges de la péréquation est la suivante :

Pour 2020, Nyon participera à hauteur de CHF 41'172'925.- de charges totales nettes (soit - 5.5 % en comparaison à 2019) pour les différentes péréquations. Les principales variations sont dues aux facteurs suivants :

- **La péréquation directe** (fonds de solidarité alimenté selon la capacité contributive des communes) a augmenté de + 0.5 % entre 2019 et 2020 (+ CHF 123'092.-) pour une participation totale de CHF 26'055'907.-.
- **La rétrocession de la péréquation directe** augmente de + 7.8 % (+ CHF 1'237'108.-), correspondant à une remise de CHF 17'097'150.- pour la commune.
- **La péréquation directe nette** devrait s'élever à CHF 8'958'757.- a toutefois diminué de - 11.1% entre 2019 et 2020 (- CHF 1'114'016.-). Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'habitant.e.s et une hausse du plafond de l'effort passant de 45 à 48 points d'impôts.
- **La péréquation indirecte** (participation communale à la facture sociale) se montera à CHF 30'511'517.- selon les acomptes, a toutefois également diminué de - 4.1% (- CHF 1'304'658.-). Les rendements de l'impôt ayant été recalculés par l'Administration communale des impôts (ACI).
- **La réforme policière**, enfin, augmente modiquement de + 5.5 % (+ CHF 21'051.-) pour s'établir à 1'702'651.

L'entier de ces projections sera définitivement recalculé selon les recettes fiscales 2019.

Du côté de la fiscalité, si nous nous appuyons sur le comparatif du budget 2019 ajusté (sans les hausses d'impôt qui ont été refusées en votation), les recettes 2020 croissent de CHF 3.5 millions (+ 4 %). Trois grandes tendances expliquent cette augmentation :

- L'impôt sur les personnes physiques estimé à + CHF 400'000.- calculé sur le taux de croissance moyen des dernières années.
- L'impôt sur les personnes morales estimé à + CHF 720'000.-. Notons que ce chiffre a été revu à la baisse car jugé par FIN (selon le montant fourni par le Canton) trop optimiste.
- Autres impôts dont entre autres : le foncier à + CHF 1'440'000.- (selon le nouvel arrêté 2020) ou une hausse des droits de mutation estimé à + CHF 420'000.- selon la croissance démographique.

Notons une augmentation significative de la rubrique Taxes, émoluments et produits des ventes (43) qui prévoit un + CHF 1'404'408.- de recettes supplémentaires. Ces différentes recettes permettent d'assumer, entre autres, les prestations assurées par la ville (gestion des déchets, activités SIN, ...). Un préavis demandant une hausse du montant des Taxes et émoluments sera déposé devant notre Conseil en décembre 2019.

## **Budget d'investissement**

Pour 2020, la Municipalité a procédé à une priorisation des investissements et a ainsi repoussé plusieurs projets. Cette mesure correspond à une économie de CHF 37 millions pour l'année 2020.

Les prévisions d'investissement pour l'année à venir s'inscrivent toutefois avec une hausse modérée de CHF 5'289'000 en comparaison au budget 2019.

Sur la somme totale des dépenses nettes d'investissements prévue en 2020 qui est de CHF 36'479'000.-, près de 30% concernent des préavis déjà votés par le Conseil communal. Nous pouvons noter, entre autres, dans les projets majeurs :

- La construction de l'hôtel de police, montant de CHF 4 millions
- L'agrandissement de l'Usine à Gaz, montant de CHF 3.3 millions
- La régionalisation de la STEP, montant de 2.5 millions
- Un projet de géothermie, montant de 2.5 millions

Sur les CHF 36.5 millions d'investissements prévus en 2020 :

- CHF 10'515'000.- (28.8 %) concernent des crédits votés par le Conseil communal
- CHF 991'000.- (0.24 %) concernent un préavis en traitement (PM160/2019, Chemin de la redoute et pont de la Redoute)
- CHF 24'973'000.- (68.45 %) concernent des préavis à venir

Bien qu'en légère augmentation à celui du budget 2019, le plan d'investissements 2020 proposé par la Municipalité retranscrit de façon distincte le programme d'économie qui s'opère sur nos finances communales. Si des solutions sont souhaitées pour la santé de notre budget, notre ville doit cependant maintenir son développement et son dynamisme et terme d'infrastructures et de prestations.

## **Marge d'autofinancement**

La marge d'autofinancement pour 2020 se monte à CHF 12.06 millions (contre CHF 11.6 millions en 2019).

Selon les prévisions municipales, la marge d'autofinancement ne pourra couvrir que 33% du budget prévu pour les dépenses d'investissement. Ce résultat implique un nécessaire recours à l'emprunt et une augmentation du niveau d'endettement de la Commune.

Deux paramètres peuvent toutefois être mentionnés :

- Le budget des investissements prévus ne peut être considéré comme définitif. Des arbitrages politiques, d'éventuels retards ou modification de montant peuvent en effet en modifier les montants.
- Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 a été voté à CHF 360 millions. Le Service des finances annonçait à la COFIN lors des comptes 2018 une dette de 306 millions pour fin 2019. Aux dernières projections nous serons bien en-dessous.

Rubriques	2020 (Budget)	2019 (Budget)	2018 (Comptes)	2017 (Comptes)	2016 (Comptes)
Résultat de l'exercice	(8'596'610)	(8'658'703)	(6'077'026)	(3'485'577)	0
Attributions aux Fonds de réserve	4'889'336	5'295'332	3'786'914	6'447'569	11'516'722
Prélèvements sur Fonds de réserve	(1'164'530)	(591'527)	(543'618)	(8'387'470)	(5'074'334)
Amortissements	16'927'552	15'582'399	13'094'058	11'204'017	11'489'761
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>12'055'749</b>	<b>11'627'501</b>	<b>10'260'328</b>	<b>5'778'538</b>	<b>17'932'149</b>

## 2. Discussion générale de la COFIN

La COFIN a suivi l'ensemble des auditions budgétaires de manière soucieuse et attentive. Si les budgets présentés par la Municipalité sont déficitaires depuis 2004, il n'en va pas de même pour le bouclage de ses comptes, restés positifs pendant presque aussi longtemps. Mais pour la troisième année consécutive, les chiffres rouges sont apparus dans les résultats des exercices, mettant de lourds enjeux stratégiques, décisionnels et politiques sur le devant de la scène.

Le présent budget 2020 est proposé, à l'instar de celui soumis en 2019 à notre Conseil, avec de conséquentes mesures d'économie. Cumulées sur deux ans, ce sont CHF 5 millions de coupes que les différents services auront entrepris. Si la majorité de la COFIN salue cet effort budgétaire absolument nécessaire pour la santé financière de la Ville, elle n'en reste pas moins préoccupée.

En effet, force est de constater que les mesures d'économies trouvées pour réduire les charges incombant au ménage communal ne sont pas supportables, pour bien d'entre elles, sur le long terme. Dans son rapport 2019, la COFIN s'inquiétait des solutions envisagées et mettait en garde la Municipalité sur la vision à court terme de certaines de ses coupes. Si des mesures urgentes semblent avoir été trouvées pour limiter les charges au maximum, certaines économies peuvent se voir générer des coûts sur le long terme (entretiens reportés par exemple).

La majorité de la COFIN salue l'initiative de la Municipalité pour l'organisation des Assises financières de la Ville de Nyon du printemps 2019. Le rendu de cette journée de travail et de réflexion donne à la COFIN un outil supplémentaire précieux sur la compréhension des choix municipaux, mais également des préoccupations des représentant.e.s de la vie économique et civile. Toutefois, au vu du budget 2020, la majorité de la COFIN tient à exprimer sa surveillance sur certains choix opérés dans certains services qui touchent directement aux prestations et aux infrastructures offertes par la Ville à ses acteurs.trices (les -5% de subventions aux associations ou le budget alloué aux musées/bibliothèques). Certaines mesures semblent ainsi aller à l'encontre de ce qui a été exprimé lors de ces Assises financières.

Si le budget de fonctionnement 2020 a été clairement présenté, la majorité de la COFIN s'est également questionnée sur des pistes d'économies supplémentaires. Elle réitère son encouragement à explorer sérieusement les pistes de la digitalisation et renforcer l'utilisation des nouvelles technologies. Par ailleurs, et comme déjà énoncé dans ses précédents rapports, elle souhaite évoquer la piste de la transversalité entre les services et la mise en commun de certain secteur.

En termes de production de recettes supplémentaires, la majorité de la COFIN souhaite rappeler le potentiel de certaines parcelles communales. La valorisation de ces terrains, telle que la mise en place de DDP, produirait des recettes non-soumises aux effets péréquatifs.

La COFIN s'est également interrogée sur l'existence des nombreux fonds communaux et à leurs diverses attributions. Selon le rapport du budget 2018, cette même question avait déjà été soulevée par notre commission. Les bases légales qui s'appliquent pour traiter de ces différents fonds peuvent différer d'un fonds à l'autre (il peut s'agir d'une loi, d'un règlement, d'une convention, mais également une décision du Conseil communal, voire encore d'une décision de la Municipalité).

Afin de clarifier et d'optimiser leur utilisation, la COFIN pense qu'il serait judicieux de les revoir à nouveau et d'envisager, parfois, une utilisation. À titre d'exemple, le fonds 9282.01 « Parking et contributions compensatoires en matière de stationnement » dont le solde prévu fin 2020 sera à CHF 17'919'220.- pourrait être utilisé pour le projet du parking Perdtemps.

Restant dans son rang de commission de surveillance et non d'experte comptable, la majorité de la COFIN souhaite toutefois partager son inquiétude sur la présente situation. S'il convient tout de même de rappeler que le budget 2020 était initialement annoncé avec un déficit de – CHF15 millions, nous sommes encore loin d'un budget équilibré. Consciente que de futures recettes ne vont pas être négociables sur une hausse de la fiscalité d'ici la fin de la législature, la majorité de la COFIN invite la Municipalité à poursuivre ses efforts pour y trouver des alternatives. Ville dynamique à l'économie florissante, Nyon ne doit pas tomber dans l'austérité mais bel et bien continuer à se développer et ainsi poursuivre son attrait pour toute personne de la vie civile ou économique.

Pour sortir de cette crise, la majorité de la COFIN encourage notre Municipalité à se munir d'une vision à long terme. Si les budgets sont votés chaque année, les projections financières et les mesures prises doivent être envisagées sur la pérennité. Tout comme l'année dernière la commission soulève le caractère « urgent » de plusieurs mesures et le regrette. Tous les services auditionnés sont à présent à flux tendu, et les « coussins » longtemps mentionnés au sein de la COFIN semblent volatilisés. D'une situation préoccupante, des solutions durables doivent être trouvées.

### **3. Revue des lignes budgétaires des différents services**

Pour les différentes auditions, en titre de précision, un service a été attribué à chaque commissaire. Ce/cette dernier.ère s'est chargé.e de mener sa partie de la séance et de rédiger un petit sous-rapport qui a été intégré dans le présent point 3.

#### ***Chapitre 1 – Administration générale***

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>18'132'901</b>	0.16%	- 1.78%	18'104'308	18'461'604	16'829'802	16'293'165

En introduction, le Service de l'administration générale annonce avoir participé activement à l'élaboration du budget global et avoir collaboré avec les différents services pour trouver des mesures d'économie.

Pour le budget 2020, il est prévu que le SAG fasse une économie de CHF 83'195.- dans le cadre des efforts demandés par la Municipalité. Imprimés, fournitures de bureau, frais d'information, promotion ou encore représentation : diverses lignes budgétaires ont contribué aux économies. En ce qui concerne le nombre d'EPT, il ne changera pas en 2020, restant à 13.

## **102 Municipalité**

### **Compte 102.3060.00 – Frais de représentation**

Pour le budget 2019, la Municipalité avait pris la décision de couper symboliquement les frais de représentation de 10% dans le cadre des mesures d'économies. Pour le budget 2020, cette baisse de 10% est maintenue.

### **Compte 102.3185.00 Honoraires et frais d'études**

Dans le budget 2019, cette ligne était à CHF 0.- alors qu'elle est à CHF 25'000.- pour l'exercice 2020. Il ne s'agit pas d'une hausse, mais d'un transfert : ce montant provient du compte 615.3185.00 (Honoraires & frais d'étude) de l'office de la mobilité.

### **Compte 102.4390.00 – Recettes diverses**

Cette somme provient du reversement par les Municipaux des jetons de présence collectés dans une représentation officielle.

## **110 Greffe municipal**

### **Compte 110.3171.00 – Frais information, promotion**

Dans le cadre des mesures d'économies, cette ligne budgétaires est la plus touchée du SAG : elle est dotée de CHF 198'000.-, soit CHF 27'000.- de moins qu'au budget 2019. Dans tout le chapitre 110, il y a de nombreuses mesures d'économies : frais de réception, honoraires, prévention, achat de mobilier et matériel, etc.

### **Compte 110.4390.00 – Recettes diverses**

C'est sur cette ligne budgétaire que figurent les recettes liées aux procédures de naturalisation. La Municipalité table sur une baisse de leur nombre et par conséquent des recettes : CHF 6'000.- de moins qu'en 2019.

## **111 Développement durable**

Suite à la résolution sur l'urgence climatique déposée par le Conseil communal, la Municipalité souhaite montrer que la ville a une vision qui va dans le sens du texte déposé.

Un vaste projet intitulé « Nyon s'engage » est en cours d'élaboration. Ce projet démontre la politique inclusive et non sectorielle de la Ville. Le rôle de la déléguée au développement durable sera de communiquer et coordonner ce projet fédérateur en utilisant le fonds du développement durable. Pour développer cette politique inclusive et durable, nous avons besoin de l'adhésion de la population, d'où l'importance de la communication et de l'augmentation du compte 11.3172.00 Communication, information et sensibilisation. L'augmentation de la ligne 11.3185.00 Honoraires et frais d'études projet est elle aussi liée aux mesures pour l'urgence climatique.

À noter que le chapitre 111 est un compte fermé, l'entier de ces hausses étant donc compensées. Un préavis arrivera au printemps 2020 détaillant les contours et le contenu du projet.

## **112 Efficacité énergétique et énergies renouvelables**

### **Comptes 112.3172.00 Communication, information et sensibilisation et 112.3657.00 Réalisation de projet**

Dans le cadre du projet « Nyon s'engage », des hausses ont été inscrites sur ces lignes budgétaires pour 2020 (+ CHF 10'000.- pour 112.3172.00 et + CHF 5'000.- pour 112.3657.00). Il ne s'agit pas de coûts supplémentaires pour la Ville car, pour rappel, le chapitre 112 est fermé, ce qui signifie que ses charges et recettes se compensent pour arriver à un résultat de CHF 0.-

## **130 Service du personnel**

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>1'096'824</b>	+3.2%	-49.3%	1'063'038	2'164'376	1'636'545	2'118'948

### **Comptes 130.3011.03, 130.3030.04, 130.3040.04, 130.3050.04, 130.3051.04 – Démarche d'économie**

L'ensemble de ces lignes budgétaires correspondent à des économies effectuées lors de vacances de postes au sein des différents Services. Il s'agit de « non-dépenses » qui sont portées en tant que recettes au budget.

Le compte 130.3011.03 (« Démarche d'économie »), est un montant destiné aux vacances de postes. La somme de CHF 800'000.- a été budgétée pour 2019 et 2020. Le Service RRH explique à la COFIN que le calcul de cette somme a été réétudié selon la réalité. Néanmoins, il est difficile de prédire avec exactitude ce montant, aussi il se pourrait qu'il soit différent dans les comptes.

### **Comptes 130.3011.01-02 – Traitements (apprentis commerce + technique)**

De nouveaux apprenti.e.s techniques ont été engagés. Par ailleurs, la ville participe au paiement de l'assurance maladie de chaque apprenti.e à une hauteur de CHF 170.- par mois. Ce montant est porté depuis cette année sur ce compte.

### **Comptes 130.3091.01-02 – Frais de formation « apprentis » + « interservices »**

En 2019, la COFIN avait reçu une lettre de la commission du personnel qui la rendait attentive sur la diminution des frais de formation accordés par la Ville aux employé.e.s. Pour le budget 2020, ces deux comptes continuent à baisser davantage. Le service RRH réitère, comme en 2019, que ces coupes sont entièrement liées à la situation financière de la Ville. Il en mesure néanmoins les frustrations pour les employé.e.s.

### **Compte 130.3093.00 – Frais sanitaires pour personnel**

Le montant de CHF 90'000.- inscrit dans les budgets de 2018 et 2019 correspond au projet MSST (méthode qui rassemble les exigences essentielles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé). Depuis plusieurs années, la COFIN encourage le service RRH à investir dans la santé et la sécurité au travail, outil pour le bien-être au travail et mesure incontestable d'économie ! La COFIN prend toutefois note que le montant porté au budget 2020 subit une mesure d'économie.

## **150 Affaires culturelles et de loisirs**

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>6'459'900</b>	2.%	-0.7%	6'332'274	6'503'118	6'351'978	6'165'895

Par rapport aux économies demandées par la Municipalité, le service de la Culture a peu de pistes pour satisfaire ces demandes : il ne peut que baisser les subventions et les activités des musées ainsi qu'agir sur quelques lignes budgétaires clairement mentionnées dans le cahier du budget.

Ces remarques ci-dessus se retrouvent donc dans les différents comptes des sous-chapitres 150 et suivants.

### **Comptes 153.3653.00 / .02 / .04 / .05 / .07**

Concernant ce sous-chapitre 153 (Activités culturelles, loisirs) on note une baisse de 5% des subventions pour les associations locales, pour la fête de la musique, pour le prix artistique de la ville de Nyon, pour les subventions ponctuelles, ainsi que pour la journée du patrimoine. Ces subventions avaient déjà été réduites de 5% pour le budget 2019.

### **Compte 153.3653.13 Subventions à associations/fondations conventionnées**

Contrairement aux autres subventions, celles pour Visions du Réel, le FAR° et l'Elastique Citrique (associations conventionnées) ont été remontées au niveau de ce qui avait été convenu (même



augmentée pour l'Élastique Citrique suite au préavis 169 adopté par notre conseil) alors que celles-ci avaient subi une baisse au budget 2019.

À noter qu'il y a eu une erreur lors de la saisie du montant à mettre au budget (CHF 675'000.-). Le montant exact est de CHF 665'000.-. La COFIN ne fera pas d'amendement pour corriger cette erreur, elle compte sur le bon sens de la Municipalité pour dépenser la somme réellement prévue.

#### **Compte 153.3653.06 Subvention Ass. Usine à Gaz**

Autre association conventionnée, l'Usine à Gaz : étant dans une période « hors les murs » en 2019, celle-ci avait vu sa subvention diminuée pour 2019. Il y a actuellement une période avec une direction ad intérim, mais au vu de sa prochaine réouverture, il y aura des coûts salariaux en augmentation en 2020, ce qui justifie une augmentation de sa subvention.

#### **Sous-chapitres 153 à 157 Musées**

D'une manière générale il est prévu de supprimer ou d'écourter certaines manifestations concernant les différents musées, ou encore réduire la voilure en réduisant certains mandats (Musée du Léman, Château, Musée Romain).

Au Musée Romain, nous noterons une pérennisation de poste pour une personne employée de longue date au service de la Commune.

#### **Commentaire de la COFIN – moins 10% en deux ans pour les associations !**

Pour la deuxième année consécutive, les associations (hors conventionnées) subissent une baisse de 5% de leur subvention. Cette coupe reste préoccupante pour les acteurs culturels locaux. Il en va de même pour les associations sportives et sociales.

La COFIN rappelle que lors des Assises financières organisées par la Ville, un attachement prononcé à la vie associative en était ressorti.

### **17 Sports**

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>4'630'026</b>	-0.3%	20.4%	4'644'700	3'845'214	3'273'407	3'132'965

#### **Compte 170.3011.03 Gel des postes (Traitements)**

Le service a diminué l'effectif des gardes baigneurs de 1,8 EPT et 0,5 EPT au service de la maintenance. Cette mesure d'économie représente une diminution de CHF 141'044.-.

#### **Compte 171.3132.00 Achats matériel infirmerie – Piscine de Colovray**

CHF 2'000.- en baisse de 33 % sur B 2019

Mesure d'économie : gestion des infirmières centralisées.

#### **Compte 171.3154.00 Frais d'exploitation – Piscine de Colovray**

CHF 46'500.- +14,8 % sur B 2019.

Le contrat de maintenance et d'exploitation du système Skidata (contrôle des entrées aux piscines de Colovray et du Cossy) a dû être revu à la hausse, les frais avaient été sous-estimés.

#### **Compte 174.3132.00 Achats matériel infirmerie - Centre sportif du Rocher**

CHF 500.- en baisse de 66 % sur B 2019

Mesure d'économie : gestion des infirmières centralisées.

#### **Compte 174.3154.00 Frais d'exploitation - Centre sportif du Rocher**

CHF 15'000.- +183 % sur B 2019 (5300 CHF)

Contrat de révision obligatoire du matériel et engins de sport.

Tous les deux ans ce contrôle doit être effectué selon les prescriptions en vigueur, il est donc difficile de noter la tendance sur une année.

**Compte 176.3114.00 Achats machines, matériel exploitation - Centre sportif du Cossy**

CHF 4'300.- en baisse de 57 % sur B 2019

Le bâtiment est neuf, il n'y a pas de renouvellement nécessaire.

**Compte 176.3132.00 Achats matériel infirmerie – Centre sportif du Cossy**

CHF 500.- en baisse de 75 % sur B 2019

Mesure d'économie : gestion des infirmières centralisées.

**Compte 177.3114.00 Achat Machines, matériel d'exploitation – Piscine du Cossy**

CHF 45'000.- + 9,8 % sur B 2019

Ajustement par rapport aux besoins réels d'un nouveau site.

**Compte 177.3154.00 Frais d'exploitation – Piscine du Cossy**

CHF 33'600.- +9,5 % sur B 2019.

Le contrat de maintenance et d'exploitation du système Skidata (contrôle des entrées aux piscines de Colovray et du Cossy) a dû être revu à la hausse, les frais avaient été sous-estimés. Le nombre d'entrées est plus élevé que prévu, notamment en raison de l'extension des horaires d'ouverture.

**Commentaire de la COFIN – Coûts stables et maîtrisés**

Le service a fait des efforts d'économies au niveau des traitements par le biais d'un gel des postes pour un total de 2,3 EPT.

Une centralisation des achats de machines et matériel d'exploitation a permis des économies au niveau des différents bâtiments.

De même, une gestion centralisée des infirmeries a donné lieu à de substantielles économies en matière d'achat de matériel d'infirmerie.

Bien que ces montants soient de faible envergure, la COFIN souligne les efforts entrepris.

**19 Office informatique**

B 2020	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
CHF	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
1'550'572	-8.2%	-9%	1'689'520	1'703'111	1'547'976	1'402'340

Le service informatique répond à l'entier des besoins en informatique de l'administration communale. Le budget 2020 subit des économies qui sont essentiellement faites sur l'achat de nouveau matériel.

**Compte 190.3117.00 Achats matériel et logiciel informatique**

Le matériel ayant été fortement remplacé les années précédentes, peu d'investissements doivent être entrepris en 2020 (-45.4% de variation sur le B2019).

**Compte 190.3185.01 Honoraires, frais assistance**

Les CHF 10'000.- supplémentaires s'appliquent à la nouvelle loi sur la protection des données. Un bilan doit être entrepris afin d'évaluer la Commune en la matière.

**Chapitre 2 – Finances**

B 2020	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
CHF	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
(81'876'425)	-2.5%	1.4%	(83'999'232)	(80'762'426)	(82'156'888)	(79'522'196)

Le budget net du dicastère des Finances se situe entre celui de 2019 (non révisé) et les comptes 2018. Si on prend en considération le budget 2019 révisé, qui tient compte du refus de l'arrêté

d'imposition 2019 par la population, le budget 2020 prévoit une augmentation des recettes de CHF 3,5 millions.

De par son activité, le service des Finances n'est pour ainsi dire pas impacté par le train des mesures d'économie.

## **200 Bourse et comptabilité**

### **Comptes 200.3185.01-00**

Il est à relever que les frais de conseil fiscal, TVA et surtout de révision représentent CHF 45'000.-.

## **210 Impôts**

Par rapport au budget 2019 révisé, on constate :

- une baisse de 10 % de l'impôt à la source largement compensée par l'impôt spécial sur les étrangers et la rétrocession de l'impôt des frontaliers.
- CHF 1,6 millions d'impôt supplémentaire sur le bénéfice des personnes morales (PM) alors que celui sur leur capital diminue de la moitié (- CHF 940'000.-) afin de tenir compte du montant réellement perçu en 2018.
- l'impôt foncier génère des revenus supplémentaires de CHF 1,4 millions suite, entre autres, à l'acceptation par le Conseil communal de l'arrêté d'imposition 2020 qui prévoit une majoration de 0,2‰ de cet impôt.
- une augmentation des droits de mutation de CHF 0,4 millions afin de tenir compte du montant encaissé en 2018 (= CHF 3,9 millions).
- CHF 0,7 million de recettes supplémentaires pour les impôts sur les successions et donations, majoration qui prend également en considération la réalité comptable 2018.

### **Comptes 210.4510.00-01**

La compensation cantonale RIE III (motion Mischler) de CHF 2,2 millions inscrite en 2018 disparaît pour être remplacée par la nouvelle compensation fédérale (RFFA) budgétée à hauteur de CHF 1 million, d'où un manque à gagner pour la Ville de CHF 1,07 millions

A noter encore que les impôts non encaissés moins ceux récupérés après défalcation, représentent CHF 0,9 millions, soit environ 1 % des recettes fiscales.

## **220 Intérêts sur dettes**

Grâce aux nouveaux emprunts à des taux inférieurs à ceux des prêts arrivés à échéance, les intérêts diminuent de CHF 0,4 million et ceci malgré une augmentation globale de la dette qui devrait atteindre CHF 317 millions à fin 2020.

## **221 Rendement des titres et créances**

Ces différents avoirs (principalement des actions de la Romande Énergie) détenus par la Ville génèrent plus de CHF 230'000.- de recettes.

## **224 Participation à des charges communales**

Ce compte devrait boucler en nette diminution aussi bien par rapport au budget 2019 qu'aux comptes 2018. Ceci est dû uniquement au remboursement du fonds de péréquation directe, calculé sur la base du nombre d'habitants, qui est en augmentation de CHF 1,2 millions alors que la participation brute de la Ville à ce même fonds, basée sur les impôts 2018, est stable.

### **230 Amortissements**

Le total de cette rubrique, ainsi que les lignes d'autres comptes, augmente de CHF 1,3 millions suite au bouclage de plusieurs préavis soit :

- la déchetterie et le centre d'exploitation de la voirie
- la restauration de Temple
- le crédit d'études pour le complexe scolaire du Cossy
- le complexe scolaire de Nyon – Marens.

### **FIN dans 356 Fonds Walter Fischer**

Des dividendes de CHF 20'000.- seront encaissés suite à l'acquisition d'actions BCV financée par le disponible sur le compte bancaire de ce fonds. Ce compte 356 devant boucler à 0.-, l'attribution au fonds Fischer devrait être majorée d'autant.

### **Fonds de réserve**

Pour différentes raisons (comptes fermés, règlement des fonds, etc.), le service des finances a prévu de prélever, comptablement, CHF 1,1 million sur certains fonds pour en attribuer CHF 4,9 millions à d'autres, d'où une différence de CHF 3,8 millions qui péjore d'autant le budget.

### **Imputations internes**

Ce budget 2020, comme les précédents, compte de nombreuses lignes d'imputations internes (chiffre 39. et 49..) qui permettent de prendre en considération des prestations fournies par différents services au profit d'autres. Si ces écritures (non monétaires) totalisent plus de 15 millions au crédit, le total est identique au débit et elles n'ont donc aucun impact sur le résultat du budget.

## ***Chapitre 3 – Domaines et bâtiments***

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>9'314'526</b>	-2%	9.3%	9'499'863	8'522'004	8'455'972	8'109'996

Le budget 2020 du Service Architecture et Bâtiments, présenté par la municipalité, fait état d'une réduction des charges de CHF185'337.- pour cet exercice. La réduction budgétaire tend vers une limite difficilement supportable à long terme, dont le seuil de marge de manœuvre est fortement réduit. Pour mémoire, l'effort budgétaire antérieur s'élevait à près de 700 kCHF.

Il est important de souligner qu'une fois de plus, cet effort budgétaire concerne essentiellement la réduction des charges d'entretien des bâtiments (poste 3141 : réduction de 132 kCHF). A noter que celles-ci sont dissociées en 5 sous comptes :

- Entretien périodique lié à la sécurité du bâtiment : révision des extincteurs, contrôle des ascenseurs. Aucune marge de manœuvre envisageable sur ce poste pour des questions de sécurité.
- Consommables : exemple ampoules. Très faible marge de manœuvre également.
- Entretien planifié : selon le retour des acteurs du terrain (concierges, technicien) sur des mesures à prendre pour entretenir le parc bâti. C'est sur ce volet que les économies principales sont réalisées.
- Réparations : exécution des travaux nécessitant des réparations.
- Travaux extérieurs : clôtures etc.

Pour rappel, en 2019 le service avait procédé à un regroupement des comptes 170.3141..0, 341.3141.00 et 344.3141.00. Si cette opération en lien avec l'entretien des bâtiments donne une plus grande marge de manœuvre opérationnelle et une meilleure flexibilité au Service, la COFIN soulevait le manque de lisibilité que cela entraînait sur les différents travaux. La COFIN avait encouragé la Municipalité à venir devant le Conseil par voie de préavis, soit de crédit-cadre, détaillant ainsi les objets sur lesquels des interventions sont nécessaires.

Le Service confirme à la COFIN que la voie du préavis sera utilisée dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

#### **Commentaire de la COFIN**

La COFIN, dans son dernier rapport, indiquait sa préoccupation quant à la réduction drastique du budget pour l'entretien et l'assainissement du parc bâti de la commune. En effet, la commune s'expose à une détérioration inéluctable de ses bâtiments qui ne font que repousser le problème d'une part et qui ne va pas dans le sens de la Stratégie Énergétique 2050 d'autre part. De plus, le taux d'entretien des bâtiments a atteint une valeur très basse proche de 0.5%. Ce taux, en pourcentage de la valeur ECA, devrait s'articuler entre 1% et 1.5%.

La COFIN, consciente de l'effort apporté par le Service, semble toutefois assez perplexe quant au faible accent porté sur la recherche de revenus supplémentaires comme par exemple la valorisation des terrains de l'ancienne déchèterie ou encore de la voirie.

### **31 Terrains / 32 Forêts et pâturages**

#### **Compte 310.3145.00 Entretien travaux et Espaces verts**

L'économie représente la zone du Stand qui n'est plus entretenue.

#### **Compte 320.3011.03 Gel de postes**

Deux postes de bûcherons sont supprimés. Une synergie avec la commune de Saint-Cergue est prévue pour développer un EPT en commun.

#### **Compte 320.4355.00 Ventes des bois**

Si la vente de bois reste constante, le marché est très difficile. Une baisse avait eu lieu en 2017 déjà.

#### **Compte 320.4356.02 Travaux pour Commune de St-Cergue**

Les recettes des travaux forestiers réalisés pour la commune de St-Cergue baissent significativement, cette dernière étant moins demandeuse.

### **340 Maintenance**

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>4'451'444</b>	0.6%	9.4%	4'425'143	4'067'144	4'133'085	3'689'719

Les économies obtenues dans le Service SMM sont plus importantes que celles qui avaient été demandées. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

Grâce à la centralisation des achats, à la mutualisation des contrats, à l'amélioration des procédures (notamment pour la location des différentes salles) le service réalise CHF 204'085.- d'économies.

Les manifestations sportives génèrent quant à elles des recettes supérieures aux frais qu'elles engendrent.

Toutefois l'économie la plus importante est représentée par le gel des postes de 1.8 EPT pour les gardes de bain et 0.5 EPT à la maintenance. La flexibilité des collaborateurs et l'optimisation entre offices ont alors été encouragées. Cette mesure est prévue pour la durée limitée d'une année. Une évaluation de la situation sera alors effectuée afin de mesurer si celle-ci peut être maintenue ou non.

**Compte 170.3161.00 Location salles et terrains**

La cantine de Rive-est n'est dorénavant plus démontée au printemps, après la fermeture de la patinoire. Jusqu'alors, la protection civile s'occupait de cette tâche de démontage-montage (l'absence de la cantine ne durait qu'un seul petit mois).

**Compte 171.3154.00 Frais d'exploitation**

Ces frais concernent le contrat avec « Skidata », le système de gestion des entrées de la piscine. Les recettes ont augmenté pour les abonnements aux deux piscines, grâce notamment à l'extension des horaires d'ouverture.

**Compte 171.4271.00 Locations**

Les recettes pour la location des cabines et des lignes d'eau ont été réajustées selon la moyenne des cinq dernières années.

**Compte 174.3154.00 Frais d'exploitation – Centre sportif le Rocher**

La révision du matériel de sport, pour des raisons de sécurité, est faite tous les 2 ans.

**Compte 340 Maintenance**

La sensible augmentation de ce compte (variation de + 0.6% sur le budget 2019) s'explique par l'exploitation supplémentaire du bâtiment La Maison.

**Chapitre 4 – Travaux et environnement**

B 2020	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
CHF	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>10'476'633</b>	1.6%	2.5%	10'315'557	10'220'842	9'585'617	9'700'470

En préambule nous constatons qu'après avoir fait des économies de CHF 443'000.- en 2019, le service propose cette année une économie supplémentaire de plus de CHF 190'000.-. Ces coupes budgétaires vont inévitablement entamer les prestations dues à la population nyonnaise ; ainsi le budget prévu pour l'entretien courant du réseau routier et des aménagements (430.3142.00) s'est vu amputé de près d'un quart depuis 2018 avec pour conséquence très concrète l'exemple de la réfection du bitume du parking Perdttemps repoussé à 2019.

**420 Service de l'urbanisme**

B 2020	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
CHF	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>1'663'687</b>	-11.2%	8.0%	1'873'993	1'808'059	1'543'732	1'595'573

**Compte 420.3011. 00 Traitements**

Augmentation due au transfert d'1 EPT (100%) de TEM à URB pour s'occuper de la planification de la mobilité

**Compte 420.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire**

Il s'agit du même montant qu'en 2018, à savoir CHF 26'000 : ce montant est destiné à l'engagement d'un auxiliaire qui s'occupera d'urbanisme et de planification de la mobilité. Pour rappel, la mise en œuvre de la mobilité est sous la responsabilité du service TEM.

La démarche, envisagée depuis des années mais qui a pris du retard à cause des vérifications sur la procédure, est maintenant en bonne route.

#### **Compte 420.3185.00 – Honoraire frais d'étude**

Ce compte, augmenté de 17%, est le résultat de la déduction de CHF 7'000.- au budget 2019 et de l'augmentation de CHF 40'000.- selon décision de la municipalité du 10.12.2018. Le montant de CHF 40'000.- est destiné surtout pour les espaces publics mais aussi pour la mobilité.

#### **Compte 420.3185.01 – Commission urbanisme et salubrité**

Les CHF 15'000.- qui figurent sur ce compte ont déjà été budgétés en 2016, en 2017 et en 2018. Ils n'ont toujours pas été dépensés en attendant de réaliser la réorganisation de la Commission urbanisme et salubrité que la Municipalité a modifié en faisant appel également à des professionnels. Maintenant il est chose faite.

#### **Compte 420.4309.00 – Contribution compensatoire de stationnement**

Le calcul de ces taxes est le résultat d'une prise en considération des besoins en places, de la mobilité, du constat qu'elles manquent sur le domaine privé et qu'elles sont facturées en compensation de leur usage sur le domaine public. Le service étudie la possibilité d'utiliser ce fonds dans le cadre des travaux au parking Perdtemps.

La Cofin a demandé le règlement d'utilisation de ce fonds et a reçu en réponse un extrait d'un PV de la Municipalité datant du 25 mai 1981 où il est mentionné que le fonds de réserve "Stationnement" est destiné à financer la création de nouvelles places de stationnement.

#### **Compte 420.4313.00 – Permis construire – autres émoluments**

Augmentation de 205.6% sous réserve de l'adoption du préavis sur les taxes et émoluments prévue en mars 2020. La proposition du service est en ligne avec la demande de la Cour des comptes cantonale.

#### **Compte 420.3819.00 – Fonds de réserve**

CHF 3'530'000.- : il s'agit toujours des taxes compensatoires et de stationnement, en lien avec les paiements de la Petite Prairie 3. D'après le service, ce montant tient compte de la date d'entrée des factures des permis de construire.

#### **Compte 420.4319.00 – Contribution financement infrastructures**

Il s'agit des encaissements des taxes compensatoires et le montant est directement versé au fond de réserve.

#### **Commentaire de la COFIN – Pas d'investissements sur les terrains de la commune**

La COFIN a demandé pourquoi le service de l'urbanisme n'investit pas sur les terrains de la ville, comme par exemple les terrains Usteri, de l'ancienne déchèterie et de l'ancienne voirie, qui pourraient fournir des entrées aux caisses de la commune.

La réponse reçue a été que l'ancienne déchèterie est déjà utilisée par la police, le projet pour l'ancienne voirie est en suspens dans l'attente du déménagement du train Nyon – St Cergue, et pour Usteri il s'agit de la 2<sup>ème</sup> étape du projet Perdtemps, afin d'éviter un projet avec un périmètre trop grand pour les ressources communales limitées.

### **430 Réseau routier**

#### **430.3142.00 – réseau routier et aménagements**

Le budget a été réduit de CHF 22'000.- pour 2020, et donc a subi CHF 70'000.- depuis 2018, soit environ un quart. Les prestations d'entretien du réseau routier sont priorisées et pour les moins urgentes repoussées à plus tard.

### **440 Espaces verts**

Les économies touchent l'entretien du domaine public et des installations (comptes 44.3145.02-03) ainsi que l'achat de matières premières et de plantes (compte 440.3135.00).

À titre d'exemples, une fauche par année au lieu de deux est à présent prévue et l'entretien des jeux et des parcs est amoindrie.

## **45 Traitement des déchets**

### **452 – Déchets urbains**

Cette rubrique est une rubrique fermée et son budget devrait être à zéro. Les charges doivent en effet être couvertes par les recettes, et la Ville puise dans le fond de réserve 9280.09 - Déchets urbain en cas d'insuffisance de recettes. Pour 2020, la baisse des revenus prévue, et notamment ceux de la taxe forfaitaire, ont contraint la Ville à utiliser le fond susmentionné. Or, le solde du fonds n'a pas permis à couvrir l'excédent de charge et la rubrique affiche donc CHF 105'005.- d'excédent de charges.

#### **Commentaire de la COFIN**

A la question de la COFIN de savoir si la taxe forfaitaire pouvait être augmentée, TEM répond qu'il y a encore une marge, mais qu'elle est très faible. De plus, la loi oblige les collectivités publiques à ce que le produit de la taxe forfaitaire ne dépasse pas 40% du total des coûts. Actuellement, la taxe couvrirait environ 38% desdits coûts.

### **452.4342.03 – Taxe forfaitaire**

La baisse de recette prévue de CHF 200'000.- est notamment consécutive à l'entrée en vigueur de la dernière version de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'évacuation des déchets (OLED, RSS 814.600). Cette ordonnance prévoit que les entreprises de plus de 250 ETP puissent choisir librement un prestataire privé ou public pour l'évacuation de ses déchets.

#### **Commentaire de la COFIN**

La COFIN estime que les entités liées à la Commune ou au Canton notamment par des subventions devraient être invitées à choisir d'utiliser les prestations proposées par les collectivités publiques pour autant qu'elles existent. La COFIN invite la Municipalité à intégrer cela dans ses discussions avec les entités concernées, voire à les intégrer dans les conventions de subventionnements à chaque fois que cela est pertinent.

## **460 Réseaux d'égouts et épuration**

Cette rubrique est une rubrique fermée. Deux commentaires sont néanmoins nécessaires.

### **460.3132.00 – Eau, gaz, électricité**

L'augmentation de ce poste est due à l'arrêt d'une des turbines alimentées par le flux en provenance de la STEP pour cause de remplacement. L'électricité supplémentaire a donc dû être achetée au SIN.

### **460.4356.00 – Travaux pour tiers**

Le budget prévoit CHF 58'000.- de recettes. TEM nous informe que la somme est le fruit d'une erreur de calcul et que ce montant est sous-estimé. La COFIN attend le chiffre exact.

## ***Chapitre 5 – Instruction publique et cultes***

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	<b>B 2019</b>	<b>C 2018</b>	<b>C 2017</b>	<b>C 2016</b>
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>257'637</b>	-41.2%	-13.8%	438'026	298'968	415'652	375'596



Le budget 2020 est inférieur de 41.2% au budget 2019 et de 13.8% aux comptes 2018. Cette diminution reflète pour partie des diminutions de charges et pour partie des augmentations de recettes.

Un effort d'économie important ayant été fourni dans l'élaboration du budget 2019, par exemple par rapport au remplacement de matériel et de mobilier (démarche d'économie de CHF 75'000.- en 2019), les diminutions de charges sont plus conjoncturelles dans le budget 2020 : par exemple, baisse des achats de mobilier et de matériel scolaire à Nyon-Marens (CHF -15'400.-), reflétant la nouveauté des équipements ; absence de loyer imputé au service dentaire scolaire (CHF -12'000.-), ce dernier ayant déménagé dans le complexe scolaire du Couchant ; et surtout, absence de participation à un éventuel déficit de prestataire de restauration scolaire (CHF -50'000.-), un bénéfice de CHF 10'000.- étant au contraire envisagé.

L'autre élément de la variance sur le budget 2019 est l'augmentation de la participation des communes avoisinantes pour le placement de leurs enfants dans les établissements nyonnais : CHF +15'000.- au niveau de l'enseignement primaire, CHF +50'000.- au niveau de l'enseignement secondaire. Ces chiffres étant basés sur les enclassements actuels, ils sont toutefois susceptibles de variations non contrôlables.

Les frais divers relatifs à l'enseignement primaire (comptes 510.3199), d'un montant peu élevé (CHF 19'000.-) mais en augmentation, correspondent à la participation à des frais d'organisation de journées pédagogiques avec les directions et les enseignants, à la mise en place de démarches participatives avec des élèves, à la mise en place de manifestations touchant l'école et impliquant la Commune, et à la participation aux frais d'organisations à des manifestations internes à l'école.

## **Chapitre 6 – Police**

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>13'826'951</b>	2.1%	10.8%	13'548'211	12'480'333	12'056'382	11'731'357

La Police Nyon Région vient de fêter son cinquième anniversaire et peut désormais bénéficier des enseignements tirés des exercices précédents pour élaborer son budget. La participation des communes (Nyon, Prangins et Crans) est en légère diminution par rapport au budget 2019 alors que les charges augmentent modestement.

La Ville finance en direct les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires (600.3012.00), contribue à la réforme policière avec une participation versée au Canton, participe, avec Prangins et Crans, au financement de l'Association Police Nyon Région au prorata du nombre de ses habitants.

Par ailleurs, la Ville attend de PNR une rétrocession en hausse pour 2020 (600.3521.00) à hauteur de CHF 1'000'000.-.

Le budget de PNR est équilibré avec des revenus estimés à CHF 3'387'000.- alors que ces derniers ascendaient à CHF 4'540'488.- pour les comptes 2018. Les recettes proviennent principalement des amendes et ordonnances pénales. PNR estime que ces dernières vont diminuer dans la mesure où la politique de sécurité routière porte ses fruits et réduit le nombre d'infractions. La rétrocession attendue par la Ville est pour une grande part liée à une augmentation envisagées mais non budgétée des recettes (donc des amendes). Il est donc vraisemblable que ce montant soit surévalué. Ou alors qu'il constitue pour PNR un objectif à atteindre, ce qui serait contraire à l'esprit des contraventions qui doivent s'inscrire dans une politique de sécurité routière plutôt que source de revenus supplémentaires.

## **615 Office de la mobilité**

Les comptes de charges et de recettes engendrées par les parkings et autres stationnements, ainsi que les comptes 600.4312.00 et .01 ont été transférés dans la rubrique 614 selon le récapitulatif en annexe.

## **620 Contrôle des habitants**

### **Compte 620.4359.00 Ventes abonnements journaliers CFF**

Le prix des cartes journalières CFF a été réévalué par la Commune. Ces abonnements sont dorénavant vendus CHF 45.- l'unité (au lieu de CHF 40.- précédemment).

## **640 Inhumations**

### **Compte 640.3524.00 Frais d'inhumations**

Le poste de maître de cérémonie a été supprimé générant une économie de CHF 20'000.-.

## **650 Service du feu**

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>924'077</b>	6.6%	14%	866'724	810'739	919'521	706'142

Les charges du SDIS augmentent compte tenu de l'engagement d'un sapeur-pompier permanent supplémentaire et l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Ces charges sont financées par les communes membres en fonction de leur population. L'augmentation de la population, ainsi qu'une légère augmentation du coût/habitant permettent de financer ces charges supplémentaires (budget 2019 CHF 42.29/habitant, budget 2020 CHF 42.47/habitant).

## **660 Protection civile**

Croissance de la population oblige, la participation financière la Ville à cette organisation augmente de CHF 440'000.- (+ 15,5 %).

## ***Chapitre 7 – Affaires sociales***

<b>B 2020</b>	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
<b>CHF</b>	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>41'764'497</b>	-4.5%	2.7%	43'752'795	40'665'658	41'752'295	36'382'901

Ce service regroupe toutes les initiatives liées aux prestations sociales offertes à la population. Il est important de distinguer les actions sociales directes à la population nyonnaise, pour CHF 11.3 millions (CHF 10.0 millions au Budget 2019) et la contribution financière aux actions sociales menées par le canton, plus communément appelée « facture sociale », pour CHF 30.5 mios (CHF 33.8 millions au Budget 2019).

La baisse de CHF 3.3 mios de la contribution financière au canton est le résultat de la bascule au niveau cantonal du financement de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) (CHF -2.0 mios) et de la baisse des acomptes 2020 de la facture de prévoyance sociale (CHF -1.3 mios), celle-ci étant basée sur la capacité contributive de la commune, qui a diminué en raison d'un

moindre rendement d'impôts en 2018. A noter que cette baisse de la facture de prévoyance sociale est allouée arbitrairement au poste 720.3515.00 (PC à domicile et hébergement), le détail de la répartition entre les postes n'étant pas connu à ce stade par le service des finances.

Les autres postes des Affaires Sociales révèlent un budget sensiblement au même niveau qu'en 2019 pour le service administratif (CHF 0.9 mio), le service social communal (CHF 2.4 mio), et l'office du logement (CHF 0.3 mio), et une augmentation de CHF 1.3 mio pour le réseau d'accueil de jour des enfants.

Le nombre total d'EPT du SELOC passe de 82.6 en 2019 à 81.8 en 2020, une diminution nette de 0.8 EPT correspondant à +0.7 EPT dans le cadre de la politique communale des seniors (préavis 112/2018) et -1.5 EPT dans le cadre du transfert du personnel de l'UAPE 'Les Classes Tartines' à la nouvelle UPAE 'La Maison'.

Dans le cadre des directives d'élaboration du budget, la Municipalité avait initialement demandé au service d'identifier des économies s'élevant à CHF 354'000. Un programme d'économies moindres (CHF 229'000) a finalement été accepté de façon à ne pas diminuer les prestations.

Les principales variances du budget 2020 sont les suivantes :

### **Chapitre 705 – Cohésion et intégration sociale**

Ce chapitre voit une augmentation de CHF 80'000.- par rapport au budget 2019, reflétant notamment l'augmentation de 0.8 EPT rappelée ci-dessus dans le cadre de la politique des aînés (préavis 112/2018).

#### **720 Prévoyance sociale**

Le montant dû au canton pour la péréquation indirecte devrait baisser de CHF 1,3 millions (- 4,1 %) à cause des rendements d'impôts moindres en 2018. Comme en 2019, il n'est pas budgété de remboursement au titre de différentiel sur la facture sociale de l'année précédente.

#### **760 Structure d'accueil collectif**

Ce chapitre consiste en des subventions accordées à diverses garderies et crèches. Il voit une augmentation de CHF 300'000.- par rapport au budget 2019, notamment en raison du déploiement de la convention collective de travail dans les garderies.

#### **761 Structure d'accueil familial de jour**

Ce chapitre voit une augmentation de plus de CHF 200'000.- par rapport au budget 2019, notamment en raison d'une estimation à la baisse (CHF -190'000.-) de la participation des parents. La participation des parents pour le budget de l'année suivante est estimée sur la base des recettes des huit premiers mois de l'année en cours. Cette participation peut se révéler extrêmement variable d'une année à l'autre en raison des divers facteurs pris en compte dans la facturation aux parents (revenus des parents, composition des fratries, etc.)

#### **762 à 771 Autres structures d'accueil (UAPEs et APEMs)**

Les dépenses brutes totales de ces chapitres s'élèvent pour le budget 2020 à CHF 8.5 mio, contre CHF 7.9 mio au budget 2019. La couverture de ces dépenses par des recettes passe de 79% à 72%, la diminution des subventions (essentiellement liées à la fin d'aides au démarrage) n'étant pas entièrement contrebalancée par l'augmentation anticipée des participations des parents. Les dépenses nettes liées à ces structures s'élèvent à CHF 2.4 mio au budget 2020, contre CHF 1.7 mio au budget 2019.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du nombre d'enfants accueillis dans les différentes structures (à noter que pour 2020, les chiffres n'évolueront pas en regard à 2019 vu qu'aucune ouverture de nouvelle structure n'est prévue) :

Type d'accueil	2017	2018	2019
Préscolaire	331	331	394
Parascolaire (UAPE & APEMS)	459	507	721
Accueil familial de jour	325	309	311
Total	1115	1147	1426

## Chapitre 8 – Services industriels

B 2020	Variation	Variation	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016
CHF	s/B 2019	s/C 2018	CHF	CHF	CHF	CHF
(3'300'111)	10%	-13.4%	(3'000'825)	(3'809'957)	(3'453'256)	(3'672'642)

Les Services Industriels ont comme objectif de fournir de l'électricité, du gaz et de l'eau aux habitants de Nyon et aux environs. Il y a une rapide évolution dans ce secteur, avec des exigences légales, avec l'ouverture à la concurrence pour l'électricité depuis 2018 et bientôt pour le gaz. Par conséquent les SIN doivent adopter une stratégie offensive, transformer leur organisation et investir à de nouvelles ressources pour de nouveaux services. Depuis janvier 2018, les Services Industriels sont dans le contexte très tangible du programme énergétique 2050 de la Confédération. Ils doivent investir dans des équipements qui permettront de réguler et mesurer en continu les flux des énergies. Ainsi, le service prévoit d'investir dans des compteurs « intelligents » et d'autres équipements similaires tels que les « smart grids ».

L'autre objectif important des SIN est le rendement financier net au bénéfice des comptes de la ville de Nyon. Dans le budget de 2020 celui-ci doit atteindre au minimum CHF 3.3 millions ; en 2019 cet objectif était de CHF 3.0 millions. C'est au service de s'organiser et voir comment il parviendra à cette somme. Comme pour les autres services communaux, les Services Industriels ont dû participer à l'effort de réductions des charges et, pour les services qui génèrent une marge contributive, augmenter les recettes. Les mesures d'économies seront faites essentiellement dans les crédits d'extension du réseau. Les travaux de réseaux seront financés selon besoin par voie de préavis.

### **800 SIN Services administratifs**

Dans la globalité les charges ont augmenté de 4.83% de celles du budget de 2019. Cette augmentation est essentiellement expliquée par l'engagement d'un EPT supplémentaire (accordé par voie de préavis, compte 800.3011.00) et la perte de prestations demandées et délivrées à TRN SA (compte 800.4399.04, -21.3% sur B2019).

### **810 SIN Service des eaux**

Dans ce « compte fermé » les variations de charges ou de revenus puisent ou alimentent le fond de réserve (compte 810.3813.00). Ce capital est actuellement à CHF 15.9 millions. Le capital de ce fonds permet d'autofinancer des investissements en lien avec le Service des eaux. Le service travaille actuellement sur le Plan directeur cantonal qui prévoit de connecter les différents réseaux entre eux afin de mieux gérer l'offre en cas de rupture locale de capacité.

Pour le budget 2020, un prélèvement de CHF 334'806.- au fonds de réserve est nécessaire pour la mise à zéro de la rubrique (compte 810.4819.00).

## **820 – SIN Coûts d'exploitation du réseau**

Les coûts augmentent de 11.2% à cause des traitements (imputation interne) et essentiellement pour des honoraires et des frais en lien avec la planification pour la Stratégie Énergétique 2050. Ces études concernent autant les catégories de clients, la stratégie énergétique que les prestations d'achat mutualisées du courant électrique.

## **822 – SIN Activités commerciales (électricité)**

Le prix moyen d'achat sera supérieur au budget de 2019 et des comptes de 2018 (compte 822.3123.00). Après une période baissière nous sommes dans une période haussière ces prochaines années. Les contrats sont toujours négociés à terme sur trois ans. Du côté des ventes (compte 822.4351.00) le service attend une augmentation du revenu lié aux tarifs et ce, malgré une légère baisse des volumes vendus. Avec l'introduction du « Plan solaire », des projets de particuliers devraient recevoir des encouragements à l'injection de courant photovoltaïque avec le montant prévu à cet effet (compte 822.4903.00). Toutefois, ce compte n'a que sensiblement augmenté (contrairement à ce qu'annoncé) car les SIN encouragent l'auto-consommation d'énergie.

## **823 SIN Éclairage public**

Pour ce « compte fermé » une légère augmentation de 3.5% des charges est attendu et cela entraînera un prélèvement de CHF 170'914.- sur le fonds de réserve (compte 823.4819.00). Ce prélèvement reste envisageable pour 2020, toutefois la mise en garde est grande car ce fonds est bientôt épuisé.

### **Compte 823.3137.01 Prestations éclairage de fête**

Un montant de CHF 45'000.- supplémentaire a été intégré à ce compte qui concerne le nouvel éclairage de fête (sapins célestes). La COFIN tient à faire mention du préavis N°121/2018 *Remplacement de l'éclairage de fêtes et mise en place d'un nouveau concept* qui avait été renvoyé en Municipalité par le Conseil communal (séance du 03.09.18). Elle s'étonne donc du passage « en force » de ce montant.

## **830 SIN Service du gaz**

Le budget 2020 a une augmentation de revenus de 6.1% et une diminution de charges de 1.9%. Le prix du gaz connaît également une tendance haussière. Les marges restent faibles et la rétention de la clientèle non-captive demeure d'une grande importance.

À noter que le marché du gaz est en phase de subir d'importants changements. Une procédure de consultation a été lancée par le Conseil fédéral afin d'instaurer, à terme, une loi sur l'approvisionnement en gaz (LapGaz). Un des principaux aspects de ce projet consiste à l'ouverture partielle du marché, se traduisant par la potentielle perte des plus gros clients des SIN.

### **Commentaire de la COFIN – un contexte à l'évolution rapide**

Le contexte actuel dans lequel évolue les SIN évolue rapidement. La stratégie énergétique 2050 et diverses exigences légales (LpGaz par exemple) demandent au Service une grande réactivité, une stratégie défensive, mais également le besoin de développer de nouveaux services. Un travail de fond doit être entrepris pour s'adapter aux multiples changements.

Indépendamment de la forme juridique de nos services industriels, de grands défis les attendent pour les prochaines années. Si aujourd'hui leur apport financier pour la Ville est plus que nécessaire, la COFIN entend le message de prudence donné par le Service.

Par ailleurs, la COFIN tient à souligner que si les Services Industriels sont en mesure d'augmenter leur contribution au budget de la ville de CHF 300'000.- supplémentaires pour le budget 2020, cela est dû uniquement à une hausse des bénéfices sur la vente du gaz, dont les recettes augmentent de CHF 700'000.- entre le budget 2019 et 2020. La COFIN qualifie cette situation comme préoccupante autant d'un point de vue environnemental que pour la pérennité des recettes supplémentaires.

## **4. Conclusion**

Le budget 2020 de la ville ne réjouit personne.

Les Services de la Ville, pour la deuxième année consécutive, supportent des mesures d'économie dans leur budget de fonctionnement. Tous, sans exception, commencent à nommer la situation comme délicate, voire compliquée.

La majorité de la COFIN, à l'instar de 2019, regrette la vision à court terme avec laquelle la Municipalité travaille. Si le cumul des efforts consentis sur deux ans se monte à CHF 5 millions, nombre de ces économies ne seront supportables de manière pérenne, la plupart étant des mesures d'urgence. La majorité de la COFIN met en garde son exécutif sur les économies-pansement qui, à long terme, pourront coûter à notre ménage communal. Présenter des coupes sur l'entretien de son patrimoine, n'est pas, pour elle, un juste calcul financier et de surcroît, problématique dans une ville portant un accent particulier dans le développement durable. La majorité de la COFIN s'inquiète également de voir des prestations dévolues à la population touchées ainsi que les subventions octroyées aux associations culturelles, sociales et sportives être à nouveau baissées.

Si la majorité de la COFIN reconnaît les efforts de la Municipalité pour trouver des solutions, elle peine à lire un véritable programme de priorisation dans le budget de fonctionnement, y voyant surtout des économies transversales mais peu stratégiques ni politiques. La commission s'interroge également sur le plan des investissements dont elle peine à comprendre certaines priorités ou reports pour des projets qu'elle juge, parfois, mal hiérarchisés.

La majorité de la COFIN encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts et invite celle-ci à trouver des solutions en termes de recettes supplémentaires, mais également en venant avec un plan de mesures sur le long terme, en y mesurant les conséquences.

Enfin, Le dynamisme économique, démographique et culturel de notre Ville est connu et reconnu par les habitant.e.s, les entreprises, les actrices et les acteurs qui la composent et la font vivre. Si aujourd'hui la situation demande des mesures agissant tant sur les charges que les recettes de notre ménage communal, la Municipalité a exprimé sa volonté de ne vouloir péjorer les acquis offerts aux citoyen.e.s et de maintenir les prestations. La majorité de la COFIN souhaite que cette dernière s'y tienne.

Ainsi, c'est un budget déficitaire de – CHF 8'596'610.- qui ne réjouit personne que la majorité de la COFIN vous recommande d'accepter.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 180/2019 concernant le budget 2020

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2020 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	215'258'733.-
Revenus :	CHF	-206'662'123.-
<b>Déficit :</b>	<b>CHF</b>	<b>8'596'610.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2020, soit :

Service des eaux	CHF	3'216'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'703'200.-
Service du gaz	CHF	923'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>5'842'200.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2020-2024.

La majorité de la Commission des finances

#### Mmes

Chloé Besse, *présidente et rapportrice*  
Géraldine Limborg  
Chiara Montecchio

#### MM

Fabrice Baertschi  
Jacky Colomb  
Yves Félix  
Pierre Girard  
Willy Nicole  
Rasmus Nilsson  
Sacha Vuadens  
Pierre Wahlen